

## **Politique cyclable du département de la Drôme : la roue tourne mais le compte n'y est pas !**

Jeudi 23 février, le Département de la Drôme organisait une réunion à l'attention des associations cyclistes à l'hôtel du Département à Valence. L'objectif était de présenter les lignes directrices de la politique cyclable départementale, de présenter un projet de référentiel technique des aménagements cyclables et de recueillir les observations et propositions des représentants des associations cyclistes drômoises.

Les collectifs vélos de la Drôme se sont réunis en amont pour s'accorder sur certaines demandes dont le refus de considérer les bandes multifonctionnelles (parfois re-customisées en bandes cyclables) comme des aménagements corrects pour les cyclistes. C'est une quinzaine de représentants venant de Die, Crest, Romans, Montélimar et Valence qui sont venus écouter M. Jean-Michel AVIAS, vice-président chargé de la sécurité, des infrastructures et des mobilités actives et M. André GILLES, conseiller départemental délégué à l'aménagement et aux mobilités actives ainsi que les techniciens les accompagnant.

Sans surprise, les participants ont constaté que l'heure n'était pas au changement profond dans les orientations départementales, malgré tous les signaux qui montrent qu'un virage est indispensable et qu'il faut que la politique en faveur de la pratique du vélo change de braquet pour enfin être ambitieuse.

Dans la pratique, cela se traduit notamment par des communes mal conseillées quant aux aménagements à prévoir pour les vélos lorsqu'elles envisagent des travaux de voirie.

En effet, alors que l'article L. 228-2 du code de l'environnement liste de façon limitative les aménagements cyclables requis dans les agglomérations lorsque des travaux sont entrepris - *pistes cyclables, bandes cyclables, voies vertes, zones de rencontre* - le Département met en avant et préconise souvent aux communes de mettre en place une simple « zone 30 ». Le Département rappelait cette posture *contra legem* à la réunion du 23 février.

Résultat, dans le Diois, le Collectif Vélo Diois :

- est en procès contre la Commune de Solaure en Diois pour absence d'aménagements cyclables ;
- n'est pas satisfait de l'aménagement réalisé à St Roman pour « rattraper le coup » et qui n'est pas à la hauteur des enjeux ;
- est obligé de s'opposer au projet de rénovation de l'entrée de Châtillon en Diois qui ne respecte pas non plus les obligations légales.

Par ailleurs, concernant le RD 93 entre Die et Sainte-Croix, la seule proposition du Département pour améliorer la sécurité des cyclistes porte sur la transformation de la « bande multifonctionnelle » actuelle en « bande cyclable ». Comme si le changement d'appellation et quelques coups de pinceaux en plus allaient faire du bas côté un aménagement attractif pour les cyclistes, petits et grands.

Rappelons :

- qu'une « bande multifonctionnelle » désigne une sur-largeur revêtue, adjacente à la chaussée, utilisable par diverses catégories d'usagers, dont les véhicules à moteur, et qu'elle a comme fonction de sécurité (!) première de permettre la récupération d'un véhicule « en perte de trajectoire » ou d'autoriser des manœuvres d'urgences.
- qu'une « bande cyclable » est une chaussée exclusivement réservée aux cycles non motorisés ; contrairement à une « piste cyclable », elle n'est pas physiquement séparée de la voie de circulation des véhicules motorisés mais est uniquement délimitée par un marquage au sol.

Une simple bande de peinture, quelle qu'en soit la largeur, ne protège pas les cyclistes sur une route départementale comptant plus de 4 000 véhicules/jour (voire le double certaines périodes de l'année) lancés à 80 km/h, souvent plus !

La réunion a également permis d'apprendre que le budget départemental alloué à la politique cyclable est de 42 millions d'euros sur...10 ans, soit 4,2 millions d'euros par an sur les 108 millions du budget « routes et déplacements » (budget primitif 2023). Quand on sait aussi que 23 millions d'euros étaient initialement prévus pour le projet des « sublimes routes du Vercors » consistant à aménager des belvédères pour le tourisme motorisé, il y a de quoi se poser des questions sur les ambitions réelles du Département.

A Die, le 9 mars 2023

Le Collectif Vélo Diois